



Public

Titulaires du SSIAP2 ou équivalent
et en poste dans la fonction



Durée

14 heures (2 jours)



Lieu

Dans nos locaux ou en intra dans
les locaux de votre entreprise



Tarifs

220 € TTC

Prérequis : S.S.T. ou P.S.C.I de moins de deux ans, SSIAP2, attestation de l'employeur justifiant 1607 heures
d'activité dans la fonction les 36 derniers mois.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1- PRÉVENTION : (4h)

Evolution de la réglementation en matière de prévention.
Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...).
Accessibilité du public.

2- MOYENS DE SECOURS : (2h)

Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours.
Agents extincteurs, SSI, moyens d'extinction.

3- GESTION DU PC SÉCURITÉ : (3h)

Gestion du PC en situation de crise.
Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours.
Gestion d'une évacuation.
Compte-rendu à la hiérarchie.

4- ORGANISATION D'UNE SÉANCE DE FORMATION : (2h)

Formation des agents de l'équipe.

Les méthodes pédagogiques :

- Pratique de l'animation.
- Déroulement chronologique d'une séance.



Participants

Maximum de 12 à 15 personnes
par session



Dates

Les dates de sessions sont disponibles
sur notre site internet* ou sur
demande auprès de M. LE QUINTREC
(responsable formation)



Objectifs

Satisfaire aux obligations de
maintien des connaissances.
(Arr. du 02/05/2005, art 7)
Obtenir le diplôme SSIAP2 par
équivalence.



Recyclage

Tous les 3 ans avant la date
d'anniversaire de l'obtention du
diplôme.

PROGRAMME DE LA FORMATION

5- L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ INCENDIE : (3h)

Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité :

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
- Gérer les conflits
- Gestion des documents administratifs.

VALIDATION DE LA FORMATION :

La présence à l'ensemble des séquences du recyclage est obligatoire.

Transmission à l'employeur d'une appréciation individuelle des agents pendant les séquences pratiques (dans le cas d'une défaillance notoire, le centre de formation proposera une remise à niveau).

Un diplôme par équivalence, conforme à la réglementation, est remis à l'occasion du premier recyclage des personnels titulaires des diplômes ou des qualifications reconnues équivalentes par les arrêtés du 18/05/1998.

Ce diplôme est signé par le SDIS ou son représentant.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Théorie : Exposés-débats, supports audio-visuels, support de cours individuels, SSI pédagogique.

Pratique : Moyens d'évaluation : Travaux pratiques, mise en situation, extinction de feux réels au moyen d'extincteurs et de robinets d'incendie armés (R.I.A).

CADRE REGLEMENTAIRE

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par une centre de formation agréé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005.

Site internet* : <http://www.securiteam.fr/index.php/accueil/options-formation/>



5 rue Simone Signoret – 56100 LORIENT
Tél. : 02.97.85.92.91 – Fax : 02.97.81.12.05 – Mail : options-formation@securiteam.fr

